5ème TRAIL DES PAS PRESSES

23 mai 2027

REGLEMENT DE COURSE

Version 1 du 23/10/2026

Article 1 – Organisateurs.

La manifestation est organisée par l'association **Les Pas Pressés**, domiciliée à Saint-Just-en-Chaussée, affiliée à l'UFOLEP sous le numéro **060581017**.

Site internet : https://les-pas-presses.e-monsite.com/

Les participants peuvent contacter l'organisation :

- via la plateforme d'inscription Adéorun, rubrique « Contacter l'organisateur » ;
- par e-mail à l'adresse : les.pas.presses.60@gmail.com.

Article 2 – Date, Lieu et Epreuves.

Le 5e Trail des Tortues se déroulera le dimanche 23 mai 2027, à Saint-Just-en-Chaussée (60130).

Le départ commun des trois épreuves sera donné à 9 h 30. Départ des deux trails, suivi de la marche.

Epreuve	Distance	Dénivelé	Chronométrage
La grande tortue	15 km	240 m	Oui
La petite tortue	10 km	150m	Oui
Marche de la tortue	10 km	150 m	Non

Les parcours empruntent des sentiers, chemins et espaces boisés. Ils sont balisés et surveillés par l'organisation, sans toutefois être entièrement fermés à la circulation.

Article 3 – Conditions de Participation.

La participation est ouverte :

- Aux coureurs pour la Grande Tortue et la Petite Tortue, sous réserve de présenter un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide au jour de l'épreuve,
- A toute personne pour la marche nordique.

Les participants mineurs doivent être autorisés par leur représentant légal, conformément aux modalités prévues par la plateforme d'inscription.

Sont interdits sur les parcours :

- les animaux ;
- les accompagnateurs non inscrits ;
- les véhicules motorisés ;
- les VTT d'accompagnement ;
- les poussettes, sauf autorisation expresse de l'organisation.

Les participants s'engagent à suivre le parcours balisé, à respecter les consignes des bénévoles et signaleurs, ainsi que le Code de la route.

Article 4 – Catégorie d'Age.

Les catégories d'âge sont déterminées conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), selon l'année de naissance du participant et la saison sportive en cours.

Les autorisations d'inscription aux trails sont gérées via la plateforme d'inscription Adéorun.

Article 5 – Barrières Horaires.

Des barrières horaires sont instaurées afin de garantir la sécurité des participants, la fermeture des parcours dans des délais raisonnables et le bon déroulement de la manifestation.

- La Grande Tortue (15,7 km) : 2 h 30,
- La Petite Tortue (10,6 km) : 1 h 45,
- Marche nordique (10,6 km) : 2 h 30.

Les participants ne respectant pas ces délais pourront être invités par l'organisation à interrompre leur épreuve. Ils devront alors suivre les consignes qui leur seront communiquées.

En cas de difficulté, de blessure ou d'abandon, le participant doit prévenir un signaleur, un bénévole ou contacter l'organisation au numéro figurant sur le dossard ou communiqué lors du briefing.

Article 6 – Inscriptions, Tarifs et Justificatif Médical.

Les inscriptions sont réalisées exclusivement en ligne sur la plateforme Adéorun, jusqu'au 21 mai 2027.

- La Grande Tortue – 15,7 km — 18 €
- La Petite Tortue – 10,6 km — 12 €
- Marche nordique – 10,6 km — 10 €

Un minimum de 50% des engagements sera reversé à l'association France ADOT 60.
France ADOT 60 sensibilise le public au don d'organes, de tissus et à la greffe, et encourage chacun à faire connaître sa position à ses proches.

France ADOT 60 est l'association départementale de l'Oise qui sensibilise le public au don d'organes, de tissus et à la greffe. Elle informe sur l'importance de ce geste de solidarité et encourage chacun à faire connaître sa position à ses proches. Son engagement contribue à sauver des vies et à améliorer le quotidien de nombreuses personnes en attente de greffe.

Les participants aux épreuves chronométrées doivent joindre à leur dossier d'inscription un PPS valide au jour de l'épreuve.

L'organisation refusera l'accès à l'épreuve à tout participant ne présentant pas ce document lors du retrait du dossard ou lors de la dépose sur la plateforme Adéorun.

Article 7 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu sur le lieu de départ, rue Sarrail, 60130 Saint-Just-en-Chaussée :

- La veille de la course, de 14 h à 18 h ,
- Le jour de la course, de 7 h 30 à 9 h.

Chaque participant doit présenter une pièce d'identité lors du retrait du dossard.

Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait.

Le dossard doit être porté de manière visible sur le devant pendant toute la durée de l'épreuve.

Le briefing de départ aura lieu à 9 h 15 sur la ligne de départ. Le départ est fixé à 9 h 30 précises.

Article 8 – Dossard, Puce et Abandon.

L'engagement est strictement personnel. Aucun transfert, revente ou cession de dossard n'est autorisé.

Toute personne utilisant le dossard d'un autre participant pourra être disqualifiée. Le titulaire initial du dossard reste responsable des conséquences liées à cette cession.

Chaque participant reçoit une puce de chronométrage (trails 15 km et 10 km). Elle doit être correctement fixée et restituée à l'organisation à l'issue de l'épreuve, y compris en cas d'abandon.

En cas de perte ou de non-restitution de la puce, une participation de 5 € sera demandée afin de couvrir les frais de remplacement.

Tout participant abandonnant doit obligatoirement signaler son abandon à un membre de l'organisation, à un signaleur, à un point de ravitaillement ou à l'arrivée, puis restituer son dossard et sa puce.

Article 9 – Assurance.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité, celle des participants et celle des personnes participant à l'organisation de la manifestation.

Les participants licenciés bénéficient également des garanties prévues par leur licence.

La souscription d'une assurance ne dispense pas chaque participant de vérifier qu'il est couvert pour les dommages qu'il pourrait subir ou causer durant la manifestation.

Article 10 – Sécurité et Secours.

La circulation automobile sera interrompue ou régulée au départ et sur les portions nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Des signaleurs et commissaires bénévoles seront présents aux points stratégiques du parcours, en liaison avec le PC sécurité.

Des VTT ouvreurs précéderont les coureurs. Un marcheur assurera la fermeture du parcours de marche afin de vérifier qu'aucun participant ne reste isolé.

Un dispositif de secours sera mis en place par l'organisation, avec le soutien des Sauveteurs de l'Oise. Les services de secours et la gendarmerie de Saint-Just-en-Chaussée seront informés de la manifestation.

Les participants doivent impérativement suivre les consignes des bénévoles, signaleurs et secouristes.

Article 11 – Consignes Générales.

Chaque participant s'engage à :

- Rester sur les parcours balisés,
- Respecter le Code de la route et la priorité des usagers,
- Vérifier la sécurité avant toute traversée de route,
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours,
- Limiter les nuisances sonores, notamment à proximité des habitations,
- Respecter les autres participants, bénévoles, riverains et l'environnement,

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun. Merci de rester vigilant tout au long du parcours et de suivre les indications des bénévoles et signaleurs.

Article 12 – Ravitaillement et Environnement.

Un ravitaillement en eau est prévu vers le 7ème kilomètre de la Grande Tortue. Il est réservé aux participants et interdit au public.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour l'ensemble des participants.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué sur le parcours. Chaque participant doit prévoir son éco-cup.

Les déchets, emballages, gels énergétiques et papiers doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout abandon de matériel ou jet de déchet hors des zones prévues pourra entraîner la disqualification du participant.

Article 13 – Chronométrage et Classements.

Le chronométrage est assuré par Chronopale.

Les classements sont établis séparément pour les femmes et les hommes, dans chaque épreuve chronométrée. Seront récompensés :

- Pour chacune des deux épreuves de trail, les trois premiers et les trois premières du classement scratch,
- Pour la marche nordique, le premier homme et la première femme, toutes catégories confondues.

Article 14 – Données Personnelles et Droit à l'Image.

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion de la manifestation, la sécurité des participants, le chronométrage, les classements et les informations relatives à l'événement.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant ses données. Toute demande peut être adressée à l'adresse de contact de l'organisation.

En s'inscrivant, le participant autorise l'organisation à réaliser et à utiliser, à des fins de promotion de la manifestation et de l'association Les Pas Pressés, les photographies et vidéos le concernant, dans la limite de son droit à l'image.

Cette autorisation est valable à compter du 23 mai 2027, date de la manifestation, pour une durée de douze mois.

Le participant peut s'opposer à l'utilisation de son image, avant, pendant ou après la manifestation, en adressant sa demande à l'adresse : les.pas.presses.60@gmail.com.

Article 15 – Annulation, Modifications et Intempéries.

L'organisation se réserve le droit d'annuler, retarder, modifier ou interrompre la manifestation en cas de conditions météorologiques dangereuses, d'alerte météo, de canicule ou de toute circonstance exceptionnelle susceptible de compromettre la sécurité des participants, des bénévoles ou du public.

En cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Un report éventuel de 50% des frais d'inscription pourra être proposé pour l'édition suivante, selon les conditions définies par l'organisation.

L'organisation peut également avancer les horaires de départ ou modifier les parcours en cas de conditions climatiques particulières.

Article 16 – Acceptation du règlement.

La validation de l'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement, des consignes de sécurité et des décisions prises par l'organisation.

Le bureau des Pas Pressés